



Circulaire n° 4203 du 30/10/2012

Humanités artistiques (articles 23 et 23bis du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française)

Nouvelles grilles horaires (année scolaire 2012-2013).

Cette circulaire modifie la circulaire 98/99-11 du 16 juillet 1998

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux :

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 01/09/2012

Du au

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 15/10/2012

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé : Humanités artistiques

Destinataires de la circulaire

- aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs des établissements de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui organisent les Humanités artistiques ;
- aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs des établissements de l'Enseignement secondaire de plein exercice, qui organisent les Humanités artistiques ;
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire de plein exercice ;
- aux membres du service d'Inspection de l'Enseignement artistique ;
- aux associations représentatives de parents ;
- aux organisations syndicales du personnel enseignant.

Signataire

Directrice générale Chantal KAUFMANN
Administration : Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Personnes de contact

Service ou Association : Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Nom et prénom	Téléphone	Email
Alain Detrez	02/690.87.04	Alain.detrez@cfwb.be
Bureau 4F418 – Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles	Fax : 02/690.88.22	

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Mesdames,

Messieurs,

La présente circulaire a pour objet l'actualisation des grilles horaires des cours Mesdames, artistiques organisés dans le cadre des Humanités artistiques visées aux articles 23 et 23bis du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

Pour rappel, les grilles horaires des organisations spécifiques à chacun des trois domaines des arts de la parole et du théâtre, de la musique et de la danse, ont été fixées par la circulaire ministérielle 98/99-11 du 16 juillet 1998. La grille horaire spécifique à la formation artistique transdisciplinaire en tronc commun, associant aux domaines précités celui des arts plastiques, visuels et de l'espace, a quant à elle été fixée par une note ministérielle du 4 juin 2009.

Les nouvelles grilles horaires établies dans la présente circulaire sont d'application dès cette année scolaire 2012-2013. Elles ne modifient pas sensiblement les anciennes grilles horaires. Il s'agit plutôt de les adapter aux réalités pédagogiques actuelles. Comme précédemment, la grille horaire des cours artistiques comporte 8 périodes au 2^e degré (3^e et 4^e années) et 11 au 3^e degré (5^e et 6^e années), excepté pour le domaine de la danse, où ces proportions sont respectivement portées à 10 et à 14 périodes.

Toutefois, à titre transitoire, les établissements sont autorisés à encore appliquer, pour la présente année scolaire, les grilles horaires fixées dans la circulaire et la note ministérielles précitées.

Les grilles horaires ont également été adaptées dans les documents à renvoyer à l'administration, relatifs aux enseignants, aux élèves et au calcul de la dotation de périodes de cours des Humanités artistiques. ces documents sont joints en **annexe 1** à la présente circulaire.

Les coordonnées des établissements de l'ESAGR et des établissements partenaires de l'enseignement secondaire de plein exercice se trouvent en **annexe 2** à la présente circulaire.

1. Structure des grilles horaires

1.1. Domaine de la musique

1.1.1. Option formation instrumentale

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation instrumentale	1
Formation musicale	3
Ecriture musicale - analyse	1 *
Histoire de la musique - analyse	
Lecture à vue - transposition	
Musique de chambre instrumentale	1
Travail dirigé	2
Total :	8

* 1 période à choisir parmi 1 des 3 cours proposés.

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée.

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation instrumentale	2
Formation musicale	3**
Écriture musicale - analyse	2*
Histoire de la musique - analyse	
Lecture à vue - transposition	
Musique de chambre instrumentale	1
Travail dirigé	3**
Total :	11

* 2 périodes à répartir entre 2 des 3 cours proposés.

** les élèves ayant satisfait à la 5^e année de la filière de transition organisée dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit sont dispensés des 3 périodes du cours de formation musicale ; lesquelles sont alors converties en 3 périodes supplémentaires de travaux dirigés.

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée, à la nuance près que les 2 périodes précitées ne doivent plus être prises dans un des trois cours d'écriture musicale - analyse, d'histoire de la musique - analyse et de lecture à vue - transposition, mais doivent être réparties entre deux de ces trois derniers cours.

1.1.2. Option formation vocale

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation musicale	2
Formation vocale	1
Chant d'ensemble	1
Claviers ou formation instrumentale, spécialités piano, orgue, clavecin	1
Diction, spécialité éloquence	2*
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	
Déclamation, spécialité interprétation	
Expression corporelle	
Travail dirigé	1
Total :	8

* 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

Remarque : une période supplémentaire est désormais affectée à l'un des quatre cours de diction, spécialité éloquence ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; déclamation, spécialité interprétation ; expression corporelle.

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Formation musicale	2
Formation vocale	2
Chant d'ensemble	1
Claviers ou formation instrumentale, spécialités piano, orgue, clavecin	1
Musique de chambre vocale	1
Histoire de la musique	1
Diction, spécialité éloquence	2*
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	
Déclamation, spécialité interprétation	
Expression corporelle	
Travail dirigé	1
Total :	11

* 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

Remarque : une période supplémentaire est désormais affectée à l'un des quatre cours suivants : diction, spécialité éloquence ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; déclamation, spécialité interprétation ; expression corporelle.

1.2. Domaine des arts de la parole et du théâtre

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	2
Déclamation, spécialité interprétation	2
Diction, spécialité éloquence	2
Expression corporelle	2
Total :	8

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée.

3^e degré — 5^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	2
Déclamation, spécialité interprétation	1
Diction, spécialité éloquence	1
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1
Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2 *
Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives	
Techniques du spectacle	
Art dramatique, spécialité techniques de base	2 *
Déclamation, spécialité techniques de base	
Expression corporelle	
Histoire du théâtre	2
Total :	11

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

Remarque : par rapport à l'ancienne grille horaire, le cours d'expression corporelle est désormais proposé comme pouvant se substituer aux spécialités des techniques de base et le cours d'histoire de la littérature est supprimé, sa période étant ajoutée à celle du cours d'histoire du théâtre. Les diverses spécialités du cours d'ateliers d'applications créative étant distinctes du cours de techniques du spectacle, ces différents cours sont désormais repris sous des intitulés distincts dans la nouvelle grille horaire. Les cours de diction, spécialité ateliers d'applications créatives, et spécialité techniques de base, sont supprimés.

3^e degré — 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
Art dramatique, spécialité interprétation	3
Déclamation, spécialité interprétation	1
Diction, spécialité éloquence	1
Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1
Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2 *
Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives	
Techniques du spectacle	
Art dramatique, spécialité techniques de base	2 *
Déclamation, spécialité techniques de base	
Expression corporelle	
Histoire du théâtre	1
Total :	11

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

Remarque : par rapport à l'ancienne grille horaire, le cours d'expression corporelle est désormais proposé comme pouvant se substituer aux spécialités des techniques de base. Les diverses spécialités du cours d'ateliers d'applications créatives étant distinctes du cours de techniques du spectacle, ces différents cours sont désormais repris sous des intitulés distincts dans la nouvelle grille horaire. Les cours de diction, spécialité ateliers d'applications créatives, et spécialité techniques de base, sont supprimés. Le cours d'histoire du théâtre est ajouté à raison d'une période hebdomadaire, prélevée sur une des trois périodes dévolues auparavant aux cours optionnels d'ateliers d'applications créatives et techniques du spectacle, se rattachant ou à l'art dramatique, ou à la déclamation, ou à la diction.

1.3. Domaine de la danse

1.3.1. Option Danse classique

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse classique	8
Danse contemporaine	2
Total :	10

Remarque : le cours de danse classique, spécialité pointes, auparavant organisé à raison de 2 périodes hebdomadaires, est désormais intégré au cours de danse classique, dont il constitue une matière.

3^e degré — 5^e et 6^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse classique	10
Danse contemporaine	4
Total :	14

Remarque : le cours de danse classique, spécialité pointes, auparavant organisé à raison de 2 périodes hebdomadaires, est désormais intégré au cours de danse classique, dont il constitue en fait une matière. Le cours de danse classique, spécialité répertoire, ne doit plus être organisé en tant que matière distincte à raison de 2 périodes hebdomadaires, mais peut être intégré au cours de danse classique, selon le choix pédagogique du pouvoir organisateur.

1.3.2. Option danse contemporaine

2^e degré — 3^e et 4^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse contemporaine	5
Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2
Danse classique	3
Total :	10

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée.

3^e degré — 5^e et 6^e années

Cours	Périodes hebdomadaires
Danse contemporaine	5
Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5
Danse classique	4
Total :	14

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée.

1.4. Formation artistique transdisciplinaire en tronc commun

2^e degré — 3^e et 4^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre</i> : formation pluridisciplinaire	2
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace</i> : création transdisciplinaire	2
<i>Domaine de la danse</i> : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2
<i>Domaine de la musique</i> : formation musicale	2
<i>Tronc commun transdisciplinaire</i> : musique, danse, arts de la parole et du théâtre, arts plastiques, visuels et de l'espace	2
Total :	10

Remarque : cette grille horaire reste donc inchangée.

3^e degré — 5^e et 6^e année

Cours	Périodes hebdomadaires
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre : art dramatique, spécialité interprétation</i>	2
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire</i>	2
<i>Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique</i>	2
<i>Domaine de la musique : formation musicale</i>	2
<i>Domaine des arts de la parole et du théâtre : histoire du théâtre</i>	1 *
<i>Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : histoire de l'art et analyse esthétique</i>	
<i>Tronc commun transdisciplinaire : musique, danse, arts de la parole et du théâtre, arts plastiques, visuels et de l'espace</i>	2
Total :	11

* : 1 période à choisir entre ces deux cours.

Remarque : le cours d'art dramatique, spécialité interprétation, remplace le cours de « diction-éloquence, déclamation, art dramatique, atelier d'applications créatives - projet personnel ».

2. Regroupement de classes pour un même cours

Pour un même cours, les classes peuvent être regroupées si nécessaire au sein d'un même degré, à l'exception toutefois :

- des cours suivants du domaine des arts de la parole et du théâtre, **pour lesquels ce regroupement n'est pas autorisé** : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; techniques du spectacle ;
- du cours de tronc commun transdisciplinaire de la formation artistique transdisciplinaire, **lequel peut être organisé au sein du même degré ou en regroupant les élèves des 2^e et 3^e degrés.**

3. Documents à renvoyer à l'administration pour le 15.10.2012

Ces documents se trouvent à l'**annexe 2** de la présente circulaire.

Ils doivent être renvoyés à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
 Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit
 Rue Lavallée 1
 1080 Bruxelles
À l'attention de Monsieur Jean-Claude COPPENS, Assistant

4. Disposition transitoire

Pour l'année scolaire 2012-2013, les établissements qui le souhaitent peuvent encore appliquer les grilles horaires établies dans la circulaire ministérielle n° 98/99-11 du 16 juillet 1998 et dans la note ministérielle du 4 juin 2009.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN

DOCUMENTS A RENVOYER POUR LE 15/10/2012 AU PLUS TARD

COMMUNAUTE FRANCAISE

DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

.....

.....

.....

.....

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

HUMANITES ARTISTIQUES

Année scolaire :

TABLEAU PERMETTANT DE CALCULER LA DOTATION DE PERIODES DE COURS SUBVENTIONNABLES

CERTIFIE SINCERE ET EXACT :

Le représentant du pouvoir
organisateur :

Nom et
prénom :
Qualité :
Date :

Signature :

Le directeur de l'établissement :

Nom et
prénom :
Date :

Signature :

ETABLISSEMENT :

	Nom et prénom des élèves réguliers au 1 ^{er} octobre 2012	Domaine De la musique	Domaine des arts de la parole et du théâtre	Domaine de la danse	Formation artistique transdiscipli naire en tronc commun
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.	etc.				
TOTAL PAR DOMAINE					

DOMAINE DE LA MUSIQUE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé Du Cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé Du Cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

DOMAINE DE LA DANSE			
Nom et prénom du professeur	Situation administrative en Humanités artistiques (T ou D)	Périodes subventionnées en H.A.	Intitulé Du Cours
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9. etc.			
TOTAL :		TOTAL :	

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

DOMAINE DE LA MUSIQUEOption formation instrumentale2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation instrumentale	1		
2.	Formation musicale	3		
3.	Ecriture musicale - analyse	1*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	2		
8.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation instrumentale	1		
2.	Formation musicale	3		
3.	Ecriture musicale - analyse	1*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	2		
8.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* : 1 période à choisir parmi 1 des 3 cours proposés.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation instrumentale	2		
2.	Formation musicale	3**		
3.	Ecriture musicale - analyse	2*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	3**		
8.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation instrumentale	2		
2.	Formation musicale	3**		
3.	Ecriture musicale - analyse	2*		
4.	Histoire de la musique - analyse			
5.	Lecture à vue – transposition			
6.	Musique de chambre instrumentale	1		
7.	Travail dirigé	3**		
8.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 des 3 cours proposés.

** : les élèves ayant satisfait à la 5^{ème} année de la filière de transition organisée dans l'ESHR sont dispensés des 3 périodes de cours de formation musicale, lesquelles sont dans ce cas converties en 3 périodes supplémentaires de travaux dirigés.

Option formation vocale2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	1		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Diction, spécialité éloquence	2*		
6.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
7.	Déclamation, spécialité interprétation			
8.	Expression corporelle			
9.	Travail dirigé	1		
10.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
11. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	1		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Diction, spécialité éloquence	2*		
6.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
7.	Déclamation, spécialité interprétation			
8.	Expression corporelle			
9.	Travail dirigé	1		
10.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
11. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 des 4 cours proposés.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	2		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Musique de chambre vocale	1		
6.	Histoire de la musique	1		
7.	Diction, spécialité éloquence	2*		
8.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
9.	Déclamation, spécialité interprétation			
10.	Expression corporelle			
11.	Travail dirigé	1		
12.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
13. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Formation musicale	2		
2.	Formation vocale	2		
3.	Chant d'ensemble	1		
4.	Claviers ou formation instrumentale spécialités piano, orgue, clavecin	1		
5.	Musique de chambre vocale	1		
6.	Histoire de la musique	1		
7.	Diction, spécialité éloquence	2*		
8.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique			
9.	Déclamation, spécialité interprétation			
10.	Expression corporelle			
11.	Travail dirigé	1		
12.	Total	11 p/sem	périodes	périodes
13. etc.				
TOTAL :				

* : 2 périodes à répartir entre 2 de ces 4 cours proposés.

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	2		
3.	Diction, spécialité éloquence	2		
4.	Expression corporelle	2		
5. etc.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	2		
3.	Diction, spécialité éloquence	2		
4.	Expression corporelle	2		
5. etc.	Total	8 p/sem	périodes	périodes
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	1		
3.	Diction, spécialité éloquence	1		
4.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1		
5.	Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2*		
6.	Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives			
7.	Techniques du spectacle			
8.	Art dramatique, spécialité techniques de base	2*		
9.	Déclamation, spécialité techniques de base			
10.	Expression corporelle			
11.	Histoire du théâtre	2		
12. etc.	Total	11 /sem	périodes	périodes
TOTAL :				

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

REMARQUE :

Regroupement de cours : les années d'études d'un même cours repris ci-après ne peuvent faire l'objet d'un regroupement : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; diction ou déclamation ou art dramatique, techniques du spectacle.

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Art dramatique, spécialité interprétation	3		
2.	Déclamation, spécialité interprétation	1		
3.	Diction, spécialité éloquence	1		
4.	Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique	1		
5.	Art dramatique, spécialité ateliers d'applications créatives	2*		
6.	Déclamation, spécialité ateliers d'applications créatives			
7.	Techniques du spectacle			
8.	Art dramatique, spécialité techniques de base	2*		
9.	Déclamation, spécialité techniques de base			
10.	Expression corporelle			
11.	Histoire du théâtre	1		
12. etc.	Total	11 /sem	périodes	périodes
TOTAL :				

* : 2 périodes à choisir parmi 1 ou 2 des 3 cours proposés.

REMARQUE :

Regroupement de cours : les années d'études d'un même cours repris ci-après ne peuvent faire l'objet d'un regroupement : histoire du théâtre ; diction, spécialité orthophonie théorique et pratique ; diction ou déclamation ou art dramatique, techniques du spectacle.

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

DOMAINE DE LA DANSEOption danse classique2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse classique	8		
2.	Danse contemporaine	2		
3.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse classique	8		
2.	Danse contemporaine	2		
3.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse classique	10		
2.	Danse contemporaine	4		
3.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse classique	10		
2.	Danse contemporaine	4		
3.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
4. etc.				
TOTAL :				

Option danse contemporaine2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
3.	Danse classique	3		
4.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
3.	Danse classique	3		
4.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5		
3.	Danse classique	4		
4.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Danse contemporaine	5		
2.	Danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	5		
3.	Danse classique	4		
4.	Total	14 p/sem	périodes	périodes
5. etc.				
TOTAL :				

GRILLE HORAIRE DES COURS SUIVIS :

FORMATION ARTISTIQUE TRANSDISCIPLINAIRE EN TRONC COMMUN2^{ème} degré - 3^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : formation pluridisciplinaire	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2 *		
6.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
7. etc.				
TOTAL :				

2^{ème} degré - 4^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : formation pluridisciplinaire	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2 *		
6.	Total	10 p/sem	périodes	périodes
7. etc.				
TOTAL :				

* Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.

3^{ème} degré - 5^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : histoire du théâtre	1**		
6.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : histoire de l'art et analyse esthétique			
7.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-arts de la parole et du théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2*		
8.	Total	Maximum 11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

* Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.

** 1 période à choisir entre ces 2 cours.

3^{ème} degré - 6^{ème} année

Nom et prénom Des élèves (numérotez svp)	Cours	Périodes	Périodes subv. en H.A.	Périodes subv. à l'académie
1.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : art dramatique, spécialité interprétation	2		
2.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : création transdisciplinaire	2		
3.	Domaine de la danse : danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique	2		
4.	Domaine de la musique : formation musicale	2		
5.	Domaine des arts de la parole et du théâtre : histoire du théâtre	1**		
6.	Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : histoire de l'art et analyse esthétique			
7.	Tronc commun transdisciplinaire : musique-danse-arts de la parole et du théâtre-arts plastiques, visuels et de l'espace	2*		
8.	Total	Maximum 11 p/sem	périodes	périodes
9. etc.				
TOTAL :				

*** Il est à noter que la formation en « tronc commun » peut s'envisager aussi par degré ou en une organisation commune aux 4 années.**

En aucun cas le total maximum ne devra dépasser les 11 périodes hebdomadaires.

**** 1 période à choisir entre ces 2 cours.**

ETABLISSEMENTS DE PLEIN EXERCICE ORGANISANT DES COURS DANS LE CADRE DES HUMANITES ARTISTIQUES EN COLLABORATION AVEC DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT		
Etablissements – E.S.A.H.R.	Etablissements – plein exercice	Options organisées
<p>CONSERVATOIRE COMMUNAL de CHARLEROI Rue Adolphe Biarent 6000 CHARLEROI Tel. 071 / 31.05.37 Fax 071 / 32.61.65 Direction : Mme Corinne CRIQUILION</p>	<p>INSTITUT SAINT-ANDRE Rue du Parc, 6 6000 CHARLEROI</p> <p>ATHENEE ROYAL VAUBAN Rue Emile Tumelaire, 12 6000 CHARLEROI</p>	<p>Musique Arts de la parole et du théâtre Formation transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p> <p>Musique Arts de la parole et du théâtre Formation transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p>
<p>ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE, DE LA DANSE, ET DES ARTS DE LA PAROLE de COURT-SAINT-ETIENNE et OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE Rue des Ecoles, 32 1490 COURT-SAINT-ETIENNE Tel. 010 / 61.42.36 Fax 010 / 61.57.63 Direction : M. Joël DECOSTER</p>	<p>LYCEE MARTIN V Rue du Collège, 3 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE</p> <p>ATHENEE ROYAL DE RIXENSART Rue Albert Croy 1330 RIXENSART</p> <p>INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL Avenue Paul Henricot, 1 1490 COURT-SAINT-ETIENNE</p>	<p>Danse Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Formation artistique transdisciplinaire en tronc commun « Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques »</p>
<p>ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY Boulevard de la Constitution, 81 4020 LIEGE Tél. 04 / 342.61.60 Fax 04/ 342.03.66 Direction : M. Benoît ROSSIUS</p>	<p>ATHENEE ROYAL de FRAGNEE Rue des Rivageois, 2 4000 LIEGE</p> <p>ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS Quai Saint-Léonard, 80 4000 LIEGE</p>	<p>Danse</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>
<p>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE HUY Quai d'Arona, 5 4500 HUY Tél. 085 / 21.32.31 Fax 085 / 25.43.70 Direction : M. Christian LALUNE</p>	<p>ATHENEE ROYAL DE HUY Quai d'Arona, 5 4500 HUY</p> <p>ATHENEE ROYAL D'ANDENNE Rue Henin, 4 5300 ANDENNE</p>	<p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>
<p>ACADEMIE DE MUSIQUE D'IXELLES Musique, Arts de la parole et Mouvement Avenue des Eperons d'Or, 16 1050 BRUXELLES Tél. 02 / 515.78.32 Fax 02 / 515.78.35 Direction : M. Philippe DURANT</p>	<p>ATHENEE « Charles JANSSENS » Place de Londres, 5 1050 BRUXELLES</p> <p>CENTRE SCOLAIRE « MA CAMPAGNE » Rue Africaine, 3 1050 BRUXELLES</p>	<p>Arts de la parole et du théâtre</p> <p>Arts de la parole et du théâtre</p>

	INSTITUT STE-MARIE – ST-ANTOINE Rue E. Feron, 9 1060 BRUXELLES	Arts de la parole et du théâtre
ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS Rue des Cinq Visages, 6 7000 MONS Tél. 065 / 56.11.00 Fax : 065 / 56.11.04 Direction : Mme Annick BERTIN	ATHENEE ROYAL « Jean D'AVESNES » Avenue Gouverneur E. CORNEZ, 1 7000 MONS	Arts de la parole et du théâtre
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NAMUR Avenue Bourgmestre J. Materne, 162 5100 JAMBES Tél. 081 / 24.85.30 Fax 081 / 24.85.39 Direction : Mme Françoise DUPONT	I.A.T.A. (Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats) Rue de la Montagne, 43a 5000 NAMUR	Arts de la parole et du théâtre